

## INVESTISSEMENT

# LE *PRIVATE EQUITY* DANS L'ASSURANCE-VIE

Pendant longtemps, les classes d'actifs non cotés étaient réservées aux grands institutionnels. Désormais, l'intégration du *private equity* dans les contrats d'assurance-vie permet à leurs détenteurs de diversifier le risque de leurs investissements.

L'assurance-vie est en passe de tourner une page importante de son histoire, l'âge d'or du fonds euro, longtemps plébiscité pour sa garantie en capital, étant révolu. Le placement favori des Français a atteint un niveau plancher. En effet, l'environnement des taux bas se traduit par une forte érosion des rendements du très demandé fonds euro. L'assurance-vie constitue un très bon produit d'épargne et de transmission de patrimoine pour la génération future ou pour les bénéficiaires de son choix mais il faut désormais trouver de nouvelles opportunités pour que les rendements deviennent attractifs.

### Une opportunité pour dynamiser les contrats d'assurance-vie sur le long terme

Le marché de l'assurance-vie est en pleine effervescence, et dans ce contexte, il est impératif de trouver des solutions qui permettent aux clients de se constituer un rendement annuel plus intéressant et donc d'orienter leur capital vers davantage d'unités de compte.

En 2019, la loi Pacte a élargi l'univers d'investissement des



© Juliette Jem

#### L'auteur

**Mathilde Reverberi**,  
associée, Allure Finance

Diplômée d'un master en banque finance, Mathilde Reverberi rejoint Allure Finance en mars 2015 avec un portefeuille de clientèle qu'elle continue de développer sur la partie gestion privée, ingénierie patrimoniale et fiscale, de placements financiers et sur des financements personnels ou sociétés.

Multi-family office,

**Allure Finance** accompagne familles et entrepreneurs dans la gestion de leur patrimoine privé et professionnel. Qu'ils souhaitent développer, préserver ou transmettre leur patrimoine, le cabinet conseille ses clients dans le temps et apporte son expertise et ses solutions sur mesure.

détenteurs de ces contrats, et jouer la carte du non coté et du *private equity*, intégrés en unités de compte, s'avère être une alternative intéressante. Cette alternative permet aux investisseurs de diversifier leur portefeuille, leur risque et d'être décorrélée des marchés financiers, tout en gardant le bénéfice des avantages fiscaux de l'assurance-vie.

Cette classe d'actifs, longtemps réservée aux institutionnels et

aux investisseurs privés avertis, s'ouvre désormais à un plus grand nombre d'investisseurs, par l'intermédiaire des véhicules de fonds commun de placement à risque (FCPR) et agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Une véritable aubaine pour les investisseurs lorsque l'on sait qu'investir dans le *private equity* peut déboucher sur des rendements supérieurs à 8 %.

Bien entendu, il faut prendre en considération que les fonds sont bloqués sur une période allant de quatre à dix ans, selon la liquidité offerte par les supports investis et/ou par les assureurs. Il est opportun aujourd'hui de pouvoir se positionner sur cette classe d'actifs promise à un véritable essor dans les prochaines années et qui sera source de performance à moyen et long terme.

Le choix de la diversification est un enjeu majeur dans cette classe d'actifs puisque, plus le nombre de PME ou d'ETI sélectionnées en France ou en Europe est important, plus l'investissement sera rémunérateur. Diversifier les millésimes est également nécessaire pour lisser les placements.

#### **Private equity: côté entreprises**

Investir en *private equity*, c'est prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans le capital d'entreprises non cotées en Bourse pour leur potentiel de croissance, et participer financièrement et stratégiquement à

**Une véritable aubaine pour les investisseurs lorsque l'on sait qu'investir dans le *private equity* peut déboucher sur des rendements supérieurs à 8 %**

son développement. À l'inverse, c'est une source de financement pour les PME et les ETI car pour se développer, ces entreprises ont besoin de capitaux. En effet, le financement par la dette bancaire peut ne pas suffire et le financement par les marchés financiers n'est pas toujours accessible.

#### **Le marché secondaire du *private equity*: une stratégie attractive**

La stratégie du marché secondaire est un segment attractif et particulièrement dynamique. En effet, investir sur le marché secondaire est une solution assez attrayante pour les investisseurs qui cherchent à passer les premières années d'un fonds et donc à éviter la traditionnelle « courbe en J » générée par la mise en place progressive des fonds appelés. Cette courbe en J déprécie temporairement une partie des actifs durant les premières années de vie du fonds. Ces investissements consistent également en l'acquisition d'actifs déjà matures et sou-

vent avec une décote constatée du portefeuille. Cette stratégie permet d'investir dans des transactions matures sur des portefeuilles diversifiés et donne une meilleure visibilité sur l'horizon de sortie des sociétés à court terme.

Ainsi, diversifier une partie de son patrimoine financier dans du non coté semble une alternative opportuniste.

Force est de constater qu'aujourd'hui trouver le bon fonds de capital-investissement disponible sur le marché pour un investisseur est un véritable défi. Allure Finance accompagne ses clients en *private equity*. Nous faisons preuve de rigueur et de vigilance sur les choix d'investissement pour que nos clients qui investissent en France ou au Luxembourg soient satisfaits des performances réalisées

C'est la meilleure façon pour les contrats d'assurance-vie de poursuivre leur histoire avec les épargnants français en intégrant le *private equity* dans leur portefeuille. ♦



© Song\_about\_summer